PROVINCE DU BRABANT WALLON ARRONDISSEMENT DE NIVELLES





URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

L'Administration communale fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, elle est saisie d'une demande de permis d'urbanisme de constructions groupées. Le demandeur est la S.A. ENTREPRISE JAZY, Boulevard Lambermont 310 à 1030 Schaerbeek. Le terrain concerné est situé chaussée de Wavre, 156/158/160/162 à 1360 Perwez, et cadastré 05 B 576M, 05 B 598E, 05 B 598F, 05 B 606M.

Le projet est de type : la construction d'un ensemble de 12 appartements et 4 maisons unifamiliales (remplacement du permis n° 2021.52), et présente les caractéristiques suivantes : écarts au schéma d'orientation local n°10 et au permis d'urbanisation en vigueur :

- -) écarts au Schéma d'orientation local n°10 :
 - * les portes d'entrées et de garages ne se situent pas de plein pied avec le domaine public ;
 - * réalisation d'une rampe d'accès au sous sol ;
 - * sens du faîte perpendiculaire à la voirie ;
 - * différence de gabarits entre volume principal et volume secondaire de de 20%;
 - * volume secondaire non conforme ;
 - * volume annexe non conforme (gabarits côté rue) ;
 - * gabarits du volume principal non conforme ;
 - * toiture du bow-window non conforme (3 versants).
- -) écarts au permis d'urbanisation n°274 :
 - * implantation non conforme (sens de faîte perpendiculaire).
- -) 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

L'annonce de projet est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 al 3 et R.IV.40 2 2° du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale - Service de l'Urbanisme : les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 08h30' à 12h00' et les jeudis de 16h00' à 20h00' (uniquement sur rendez-vous).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18 avril 2024 au 02 mai 2024 aux adresses suivantes :

- -Administration communale de PERWEZ, rue Emile de Brabant 2 à 1360 PERWEZ.
- A l'attention du service de l'Urbanisme
- -fax: 081/649.266
- -courriel: urbanisme@perwez.be

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

La Directrice générale

Le Bourgmestre